

CR de la réunion des PresUR du 27 novembre 2025

Présents : Gérard Camus, Laure Canonne, Philippe Caramello, Didier Charlemagne, Francine Chich, Didier Coupeau, Dominique Gastaldi, Didier Goyer, James Labruyère, Daniel Lambert, Pierre Le Cabec, Philippe Lebrun, Joel Lemoine, Jean-Pierre Lucas, Michel Marchand, Thierry Martinet, Fabienne Mondié, Françoise Morio, Danièle Pruvot, Bernard Rochet, Chantal Signoret-Dussutour, Michel Villequey,

Absents excusés, Philippe Caramello (arrivé en cours de réunion), Frédéric Duval, Bernard Rochet, Gisèle Peyrot-Chevry

Invités : D Gury, Jean Saleilles

Christine Bastide , responsable du département formation

Eric Strub (Responsable Régional Formation – UR21), François Galin (Responsable Régional Formation – UR09), Céline Durand (Responsable Régional Formation – UR12), Marie-Catherine Barbelane (Responsable Régional Formation – UR15), Serge Murschel (Responsable Régional Formation – UR19), Viviane Lavigne (Responsable Régional Formation – UR10), une personne non identifiée (SAS JVI).

Dom Gastaldi c'est dommage que les présidents qui ne sont pas là ne puissent pas se faire représenter

Je voulais commencer également par souhaiter la bienvenue aux nouveaux présidents d'UR :

Laure Canonne qui est là depuis peu de temps officiellement .

L'UR 22 a un représentant parce que le Presur ne pouvait pas être là ce soir.

Thierry Martinet que nous connaissons déjà puisque il nous a accueilli pour le festival du Creusot et qui a pris le poste de président de l'UR24

Si vous avez des questions n'hésitez pas à me contacter je suis là pour ça. Je n'ai pas forcément la réponse instantanée mais dans ce cas, je la cherche et vous la transmets

Jean Saleilles

Merci déjà de m'accueillir encore une fois. Je voudrais rappeler que parmi les présidents d'UR il y en a 8 qui sont au CA, ce qui montre que le CA n'est pas déconnecté des UR

Je voudrais aborder 3 points :

Le premier c'est celui du travail que vous faites et que nous faisons tous en tant que bénévoles et je veux redire merci à tous ceux et celles qui s'investissent parce que c'est un sacré boulot. Il y a environ 7800 adhérents aujourd'hui et je veux remercier les bénévoles, ce sont de vrais militants

Le 2ème point c'est merci à tous les nouveaux qui viennent de remplacer les anciens. Ces nouveaux on les trouve au niveau du CA, des presUR, des commissaires. Il y a une équipe, et pas des gens d'un côté et des gens de l'autre. C'est bien une équipe qui décide. On parle tous avec le même langage, c'est le cœur du réacteur.

Il y a à peu près 65 à 70 personnes qui s'investissent pour que tout fonctionne.

Soyez conscients et soyez sûrs que votre parole est entendue, elle est écoutée . Il n'y a pas de dictateur quelque part qui dit c'est comme ça et c'est tout.

Le 3ème point : depuis le CISP il y a eu pas mal de choses, on a fait le Salon de Paris on vient de terminer Montier

Il y a aussi un gros travail qui prend du temps pour aller rechercher les adhérents, leur expliquer tout ce que fait la fédération, n'hésitez pas à les envoyer sur le site pour regarder le *dossier de presse* parce qu'on y trouve pratiquement tout ce qui se fait à la fédération, il manque seulement les web conférences.

Michel Marchand va travailler pour présenter tout ce qu'apporte la FPF

Je n'ai eu que des retours positifs concernant la FPF, et même de l'extérieur, (Barcelone) c'est ce que j'entends toujours.

A une époque on avait 1 ou 2 CA par an, maintenant tous les deuxièmes jeudis du mois il y a un CA, et je n'oublie pas toutes les commissions.

Nous avons longuement travaillé sur le budget prévisionnel, pour qu'il n'y ait aucun gaspillage

Tous les pôles sont responsables de leur budget et de leur financement.

On ne veut pas augmenter les cotisations donc il faut être rigoureux.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

Pour ceux qui seraient inquiets sur la Galerie Vallès à Paris sachez que Thierry Cheriot est le chargé de mission de la galerie. Les présidents franciliens vont bientôt être associés à cette gestion.

Si vous avez des questions vous pouvez les poser à Dominique qui me les transmettra.

Merci Jean, et bonsoir

Dom Gastaldi nous rappelle que, du 01/09 2026 au 31/08/2027 sera célébré le bicentenaire de la photo.

Prévoir une commission de travail avec un chargé de mission

Comment la FPF pourrait prendre sa place ?

Les dossiers pour le ministère de la culture doivent être déposés avant le 11 janvier 2026

E Bienfait UR 22 : dans son UR, des clubs ont déposé des projets

Voir avec les UR ce qui est déjà lancé, en discuter

Thierry Martinet : À Chalon sur Saône donc sur notre territoire, il y a un partenariat qui va se créer avec le musée Niepce et aussi le musée Kodak puisque on a un musée Kodak à Chalon-sur-Saône, il y a pas mal de choses qui vont se mettre en place. Sur le Le Creusot il y aura des conférences notamment sur la photographie scientifique. Donc on est en train de mettre ça en place et le label a été demandé par la ville de Châlon.

Dom Gastaldi donc je vois qu'il y a beaucoup de choses qui se font dans l'UR 24 est-ce que tu veux bien faire partie de ce comité ? Thierry dit oui

Danièle Pruvot : il faut lire le dossier et voir ce qu'ils demandent

A Arras, des actions sont proposées, et des réunions sont programmées avec clubs fédérés et non fédérés

DG : faire peut-être qqch au moment du festival à Troyes, le club a été sollicité mais pas encore de réponse

M Marchand veut le dossier car est élu à la mairie

Lien du ministère de la culture <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/appel-a-projets-pour-la-labellisation-bicentenaire-de-la-photographie> (Ministère de la culture)

DG demande à M Villequey s'il veut participer et à chaque UR de lui envoyer les infos pour celles qui ont déjà des idées

il faudrait que la FPF fasse qqch avec toutes les UR, et déposer un dossier au moment du festival

Danièle Pruvot : faire un projet tout au long de l'année . 1 dossier pour la FPF en listant des projets. Plus il y aura de projets diversifiés, mieux ce sera
Elle veut un projet jeunesse

E Bienfait ; ils ont présenté des demandes et ont été refusés par le ministère de la culture car pas assez précis. Il faut une date, un lieu et des détails de l'événement

D Goyer : ça veut dire que la labellisation a été refusée ? qd elle est acceptée, ça permet de demander des subventions ? oui

Comité : Thierry Martinet , Michel Villequey +/-, M marchand n'a pas le temps , Laure Canonne dit non , Danièle Pruvot veut bien faire une réunion mais ne peut pas s'engager dans la durée

Intervention de Christine Bastide

Explications pour que tout le monde soit bien au courant et que ce soit le plus transparent possible et surtout équitable. Ca a été validé en Conseil d'Administration de FPF.

Au CISP j'en avais parlé mais les choses n'étaient pas totalement validées donc en fait pour moi l'important c'est que maintenant c'est bien établi.

J'espère que vous avez eu le plaisir de lire la newsletter qui est mensuelle qui arrive aux alentours du 8 -10 du mois donc il y en a déjà 2 qui sont passées plus une un peu exceptionnelle à l'issue du Salon de la photo.

Il y a eu pas mal d'évolutions techniques apparues très récemment.

Je vais vous parler des formations en présentiel et distanciel

Il y a une appellation particulière simplement pour les stages qui ne sont ni à distance ni en présentiel, quand c'est au sein d'un club. C'est-à-dire par exemple Gérard David qui va faire un voyage et ce qu'il va proposer a un coût mais tout ce qui est en dehors du devis, c'est à dire l'hébergement le déplacement n'est pas pris par la fédé ni par le club. C'est pour ça qu'on l'a appelé stage formation parce que c'est un peu différent.

Actuellement toutes les formations sont sur le site internet avec des dates. Je vous précise qu'il n'y a plus de catalogue de formation parce que ça évolue tout le temps. Les formations sont visibles par tous les gens qui vont sur le site. On rentre sur le site puis sur le catalogue formation

C'est intéressant que le site soit visible par tous car ça peut donner envie d'adhérer.

→ Remarque DG : j'ai essayé, mais un mot de passe est demandé, donc ce n'est pas visible par tous !

Il y a des filtres pour faire le tri rapidement, distanciel, présentiel, par formateur, ou nouveau.

Si c'est une formation avec une date ouverte à tous, les personnes qui sont adhérentes peuvent s'inscrire parce qu'elles sont déjà connues, sinon il faut créer un compte. Pour une formation en distanciel, le coût est de 20€ pour une personne fédérée et si la personne n'est pas fédérée le système va le reconnaître et le coût sera de 30€.

Un club ou une UR peut avoir une formation juste pour eux, il suffit de le demander, et la formation sera organisée.

Pour une formation lambda, la personne doit payer pour être inscrite, par CB ou virement pour le moment, de toute façon si elle ne paye pas elle n'est pas inscrite. Pas de possibilité de payer en argent liquide ou par chèque.

La personne reçoit par mail un certificat de paiement, puis un mail de confirmation. Le formateur va également avoir un mail où nous l'informons que monsieur untel s'est inscrit à sa formation il a la même information ainsi que moi et Philippe bien sûr pour qu'on sache s'il y a des problèmes.

Si la formation est pleine, la personne qui veut s'inscrire va recevoir une info disant que la formation est pleine et elle est sur liste d'attente.

Si une place se libère elle va recevoir un nouveau mail avec un lien qui va lui permettre de cliquer et de payer exactement comme si c'était au début et puis elle recevra un mail disant « vous avez payé vous êtes bien inscrit », de façon automatique.

En présentiel c'est exactement la même chose, que ce soit le club ou l'UR qui paye, je l'appelle le demandeur.

La personne qui veut y participer va s'inscrire et ne paye pas (puisque on sait que c'est le club ou l'UR qui paye). Le demandeur a l'info que tel ou tel s'est inscrit. Il sait aussi quand la formation est pleine.

La personne qui veut participer paye au demandeur, club ou UR et c'est le demandeur qui paye à la FPF.

On peut savoir si la personne est fédérée ou non car les couleurs ne sont pas les mêmes (comme pour les opens dans les concours)

Il faut toujours bien penser à prévoir longtemps à l'avance, car ça permet de gérer tout dans le calme, d'obtenir des tarifs intéressants, par ex pour le train.

DG : en tant que presur je voudrais bien savoir quelles sont les formations demandées par les gens de l'UR car c'est intéressant pour les presUR.

Réponse : Pour le moment ce n'est pas possible, mais ça le sera dans l'avenir.

L'automatisme mis en place est pour le bénéfice des UR, pour que tout soit fluide.

Cela pose un pb quand un club achète une formation pour 12 membres et qu'ils sont 30 derrière l'écran. Difficile à contrôler et à gérer.

Présentiel : géré par Philippe. Même principe

Aller sur le site, choisir la formation, le coût de la formation est fixe pour le nb de personnes, par ex 600€ la journée. Il faut essayer de remplir la formation. Le demandeur prend à sa charge le coût de la formation, et se fera payer par les inscrits.

Philippe envoie au demandeur le nom et le contact du formateur pour trouver une date. Quand la date est trouvée il faut le dire à Philippe. A ce moment le formateur envoie un devis à la FPF pour les frais logistiques. La part maxi prise en charge par la FPF est de 365€ (25€ le repas 90€ la nuit et 225€ le déplacement)

Quand le devis dépasse cette somme, Ph envoie un mail au demandeur pour savoir s'il est OK pour prendre en charge le dépassement. La FPF ne peut pas prendre en charge les dépassements.

Pour une formation de 2 jours, la FPF peut rembourser 500 € au maximum, car il peut y avoir 2 voire 3 nuits.

Si possible héberger le formateur, c'est intéressant pour tout le monde

Qd la formation et le devis sont validés, la formation est mise en ligne dédiée pour l'UR ou le club, et il faudra payer la formation au moins 1 mois avant la date.

Bientôt, quand le club demandera, il y aura un lien pour cliquer et payer

En attendant faire un virement

DG a mis en place une formation avec Bérangère sur 2 jours, qui est de 1200€, déplacement max 365€

Eric Bienfait : frais de remboursement

Les UR favorisées sont celles proches de la région parisienne

Pour aller en Bretagne c'est plus cher

Christine Bastide : il y a eu plus de coût de déplacement que de formation. Il y a eu des dépassements énormes les 2 dernières années.

Il n'y a pas de favoritisme.

Des formateurs ont été sortis du catalogue parce que les tarifs proposés ne correspondaient pas au standard FPF.

Les formateurs sont totalement informés que ne seront pris en charge que 365 €.

Michel Villequey se pose la question de la TVA pas de pb si ça ne dépasse pas 365 € avec la TVA, tout le monde parle en TTC.

Les gens qui participent à la formation doivent payer directement à l'UR, et l'UR paye globalement.

Il faut que les gens s'inscrivent et les presur ont accès à la liste des formations et à 1 fichier Excel avec la liste des adhérents.

Si les gens ne s'inscrivent pas, ils ne seront pas non plus dans la boucle des mails pour les tenir au courant

Mais il faut que ce soit les presUr qui contactent les gens qui veulent participer pour qu'ils payent.

Viviane (UR 10) : on amène un projet clefs en main, on a déjà les inscrits et il faut que la formation soit dédiée à ceux qui sont inscrits, et que personne ne puisse se rajouter. C'est possible, il faut mettre les noms dans le mail au responsable, ou Viviane peut les inscrire elle-même sur le site. Certains le contestent mais il paraît que oui.

Qd la session apparaît sur le site elle est déjà complète et personne ne peut se rajouter.

Forfait au km : pas possible on ne peut pas prendre des formateurs très éloignés. Il faut prendre le train et anticiper 4 ou 5 mois à l'avance pour que ce soit moins cher.

D Coupeau : on trouve où les process que tu nous mets ?

Christine va les envoyer

Pourquoi un formateur ne prendrait pas à sa charge des frais de déplacements ?

Christine dit non car ils n'ont pas évolué dans leur paye et ça suffit.

Didier n'est pas content car il pense que la FPF n'écoute pas les presUR

Didier pense que si les gens ne payent pas au départ, ils ne se sentent pas engagés

Dom Gastaldi : Il faut juste contrôler longtemps avant

Il n'y aura pas de prise en charge de frais annexes si le formateur n'est pas validé par la FPF

On voit les non fédérés, car ils ne sont pas de la même couleur, et il y a un signal pour dire qu'ils ne sont pas fédérés

Il n'y a pas encore de liens de paiement pour les clubs et les UR

Et il y aussi des presUR qui n'ont pas le bouton formation

D Gury s'en occupe → **en fait le bouton n'apparaît que si une formation est organisée dans l'UR.**

Le bouton formation est-il accessible au responsable formation ? c'est variable, il faut que le président d'UR ait la délégation

Il faut que D Gury le sache

Il faut déclarer les responsables formation et avec la bonne appellation

Parfois c'est le club qui paye, ou des UR qui offrent la formation, et il faudrait que les gens qui s'inscrivent soient sûrs de ne rien payer.

UR 22 Eric Bienfait pensait qu'on ne pouvait pas inscrire des membres non fédérés.

Si, on peut. Il faut que ce soit le président d'UR qui crée l'identifiant de la personne.

Christine va nous envoyer sa présentation

D Gury, utiliser la fonction support pour les problèmes techniques

Les points non traités aujourd'hui le seront le 8 décembre, la réunion est maintenue

Fin 20h 15